



Le 27 février 2021 - Communiqué de presse

Les librairies reconnues comme commerces essentiels. Une victoire pour le livre et la lecture.

Le Gouvernement a publié le 26 février un décret incluant les librairies dans la liste des commerces dits « essentiels » pouvant rester ouverts malgré le confinement, en respectant les horaires imposés par le couvre-feu.

Cette décision est une reconnaissance de la mobilisation de toute une profession et, au-delà, de la filière du livre dans son ensemble, ainsi que des lecteurs eux-mêmes, dont le soutien durant toute la crise sanitaire s'est révélé exceptionnel. Il est également le fruit de l'action de la ministre de la Culture, Roselyne Bachelot, et du ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, dont la conviction et l'engagement en faveur des librairies et du livre doivent être salués.

La place particulière que le livre et la lecture occupent dans notre société s'en trouve réaffirmée, tout particulièrement en ces temps de crise où ils procurent à la fois du plaisir, de l'évasion et des clés pour appréhender les bouleversements du monde. Nous y voyons un premier pas vers une réouverture de tous les lieux de culture et de vie que nous attendons avec tant d'impatience.

Le maintien de l'ouverture des librairies, là où le confinement s'applique, c'est-à-dire d'ores et déjà à Dunkerque et à Nice, réduira le préjudice économique lié à l'interdiction d'accueillir le public. Il permettra également aux libraires de continuer à conseiller leurs clients, à promouvoir des titres de qualité, au-delà des seules meilleures ventes, en un mot de maintenir le plaisir de l'échange qui est au cœur de leur métier. Accueillir tout en protégeant. La profession des libraires fut l'une des premières à élaborer son propre protocole sanitaire. Elle veille à une application stricte des mesures sanitaires et des gestes barrières. Alors que l'épidémie n'est pas encore jugulée, les libraires restent plus que jamais soucieux de la sécurité des salariés et des clients.

Contact presse : Morgane Le Guillou / SLF (m.leguillou@syndicat-librairie.fr)

 [@SLF_Librairie](https://twitter.com/SLF_Librairie)

Le Syndicat de la librairie française regroupe aujourd'hui plus de 600 librairies de toutes tailles, généralistes ou spécialisées dont la vente de livres au détail constitue l'activité principale. Il est aujourd'hui considéré par les autres professions du livre et les pouvoirs publics comme le syndicat représentatif du secteur de la librairie. En savoir plus : www.syndicat-librairie.fr

Contact presse : Morgane Le Guillou
Syndicat de la librairie française
m.leguillou@syndicat-librairie.fr / 01.53.62.23.13